

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. **PAUL
GODET**, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

RÉDACTION.

Place du Marché-Noir, à Saumur.

Rédacteur en chef, **Eugène DE MIRECOURT.**

ADMINISTRATION.

Place du Marché-Noir, à Saumur.

Nous commencerons prochainement la publication d'un feuilleton plein d'intérêt, qui aura pour titre :

UNE HISTOIRE

SOUS ROBESPIERRE.

TOUJOURS LE PROGRAMME.

Il s'agit donc, — on ne s'en cache plus, — d'imposer au comte de Chambord une constitution élaborée dans les conciliabules de l'intrigue, une constitution qui résume ces transformations sociales, ces aplatissements, ces convulsions, ces mutilations, ces désordres du cerveau de la France, dont nous avons été les témoins et les victimes.

Grand merci ! messieurs, nous sortons d'en prendre. Il nous faut une constitution qui efface nos folies et répare nos malheurs, une constitution qui rende la France à elle-même et la mette en état de reprendre sa place d'honneur à la tête des nations européennes.

Et si vous rappelez les concessions faites par Louis XVIII comme un exemple à imiter, nous vous rappellerons à notre tour le mot suivant de M. de Maistre :

« Louis XVIII n'est pas remonté sur son trône ; il n'a fait que monter sur celui de Napoléon : et voilà pourquoi la révolution n'est pas finie. »

Aujourd'hui, on veut faire monter le comte de Chambord sur le trône de Louis-Philippe. Il n'y restera certainement pas quinze ans, et la France reprendrait le cours de ses désordres et de ses désastres. Il n'en sera pas ainsi ; l'intrigue avortera.

Comment des hommes sensés peuvent-ils avoir l'idée de faire une Constitution monarchique sans consulter le Roi ?

D'après le principe républicain, le peuple est Roi : on ne peut donc faire une Constitution sans le consulter, c'est de toute logique.

A plus forte raison, dans un État monarchiste, ne peut-on faire une Constitution sans qu'il y ait accord parfait entre la nation et le Roi.

C'est donc avec tristesse que nous mentionnons tant de petites intrigues, tant d'habiletés pour arriver à de si déplorables résultats.

Ah ! que le grand parti monarchique jette un coup d'œil sur la France agonisante, qu'il écoute ses cris d'angoisse et de détresse, qu'il ait pitié de cette pauvre nation qui veut vivre, qui demande à Dieu et aux hommes la sécurité et la vie. Sans se laisser entraîner dans des complications infimes qui la rabaisent au lieu de l'élever, que ce grand parti, comprenant enfin cette devise si vieille et cependant toujours vraie : *l'union fait la force*, se presse autour de

l'homme qui veut renouer le présent au passé, qui accepte si loyalement tous les progrès véritables de la société moderne ; qui représente l'ordre et la liberté, et qui est (qu'on me permette cette expression) l'âme même de la France.

La France meurt de la révolution ; elle ne peut vivre que par un gouvernement légal, stable, et comme toutes les tentatives arbitraires essayées jusqu'à ce jour n'ont abouti qu'à des catastrophes, le plus vulgaire bon sens laisse entrevoir, et la raison éclairée fait comprendre, que la fin tant cherchée, le but poursuivi, est tout simplement le retour au droit, à l'ordre légitime qui a constitué la France et son tempérament monarchique.

Mais cela ne ferait pas le compte des ambitieux et des intrigants qui ne veulent pas que la porte soit ouverte ou fermée, et qui s'efforcent de la maintenir entre-baillée afin de pouvoir y passer par surprise avec les portefeuilles, décrets et autres menues faveurs que chacun convoite amoureusement dans le silence de l'attente.

Il est faux que les membres de l'extrême-droite aient signé le programme avec la permission du comte de Chambord ; ils ont au contraire stipulé que le Roi ne serait aucunement interrogé là-dessus, afin de ne pas le compromettre dans une résolution, dont ils entendent garder seuls la responsabilité.

« Nous croyons savoir, dit l'*Univers*, que le comte de Chambord a accueilli avec sa bonne grâce ordinaire les députés qui s'étaient chargés d'aller l'entretenir sur les projets de constitution élaborés par l'Assemblée. « Vous êtes mes amis, leur aurait-il dit, et en cette qualité j'ai toujours plaisir à vous revoir. » Mais les députés ayant fait mine d'introduire dans l'entretien la question politique, le comte de Chambord aurait ajouté : « Laissons, s'il vous plaît, ce sujet ; je ne veux rien savoir de ce que vous faites en ce moment à la Chambre, et qui contredirait mes déclarations en suspectant mon droit. »

Ainsi voilà le plus clair de la situation : les uns affirment la République, les autres la Monarchie ; — et l'on ne fait ni la première ni la seconde ! Il y a dans cette Chambre, disons-le donc franchement, une impuissance radicale à constituer. Elle ne peut rien ! Chacun a son petit papier, son programme de gouvernement ; et quand on veut se mettre au travail, on n'accouche que de la Constitution-Rivet..., qui n'en est pas une !

Le centre gauche dit à tous : Venez, nous allons essayer la République ; — on lui répond : Venez vous-mêmes, nous allons faire la Monarchie ! C'est le jeu des quatre coins ; chacun reste au pied de son arbre ! M. Rouher vient d'arriver ; est-ce l'empire qui est au milieu du carré, prêt à prendre une

place vacante dans cette danse folle des partis ?

LES PÉTITIONS A LA CHAMBRE.

Cela menace de ne plus finir. Voilà deux ou trois séances consacrées aux pétitions et à la répétition des pétitions. M. de Tillancourt en a lu quelques-unes d'une voix narquoise ; M. de Kergorlay, d'une voix dolente ; M. Pajot, d'une voix attendrie ; M. de Montagnac, d'une voix sonore, et M. Richier, d'une voix mourante.

Quant au général Mazure, il a mimé ses rapports.

Les pétitionnaires continuent à être mal inspirés. Ils émettent des vœux d'une banalité sinistre, et il faut vraiment que l'Assemblée prenne un vigoureux parti à l'égard de ces requêtes venues de partout et qui, la plupart du temps, manquent de sel et de sens.

Un de nos amis, M. Alphonse B***, nous en envoie une très-curieuse, qui n'a pas encore été présentée à nos législateurs de Versailles, mais qui pourra bien l'être un jour ou l'autre.

Elle est ainsi conçue :

« Citoyens Représentants,

« Le sieur Philoctète Gaupin, natif de Paris, et croque-mort de père en fils, depuis 1789, a l'honneur de réclamer pour lui et ses confrères, au nom de la sainte Égalité, la protection éclairée que les gouvernements libéraux accordent si largement aujourd'hui à toutes les entreprises industrielles.

« Les gens qui vivent des malades et des morts sont nombreux : médecins, apothicaires, entrepreneurs de pompes funèbres, ciriers, marbriers, marchands de deuil, etc., etc., tombent dans la misère quand la santé publique est trop florissante.

« Quel commerce, Citoyens Représentants, est plus important que le commerce funéraire ? Eh bien ! on ne cesse de l'entraver !

« A peine le moindre choléra, le plus petit cas de variole apparaît à l'horizon, vite les moyens préservatifs ! On arrêterait le fléau avant qu'il s'annonçât, si on pouvait en trouver le moyen. La circulation est réglementée, les navires font quarantaine, les voyageurs sont passés au chlore, armes et bagages, que sais-je ? C'est de l'arbitraire et de l'injustice.

« Je demande, Citoyens Représentants, la libre extension des maladies, quelles qu'elles soient.

« On m'objectera peut-être les vieilles habitudes, les vieux principes, la vieille morale ? Mais, grâce au progrès, le temps est déjà loin où ces belles choses passaient avant le commerce ; et l'humanité d'aujourd'hui n'est plus l'humanité d'autrefois. Le commerce n'est-il pas devenu la vie des peuples, la gloire du monde, le vrai Dieu du dix-neuvième ?

« Il est prouvé que l'absynthe est le choléra des intelligences : cesse-t-on de distiller l'absynthe ? Le tabac abrute la jeunesse : par amour du commerce les gouvernements ne cultivent-ils pas eux-mêmes le tabac ?

« Pourvu que le commerçant parisien s'enrichisse vite ; que retiré des affaires de bonne heure il jouisse longtemps, sans être troublé par les cris du pauvre, qu'importe le reste !

« C'est pourquoi j'ose espérer, messieurs et honorables Représentants, que ma voix sera entendue ; qu'une bonne loi viendra mettre un terme aux intrigues hygiéniques des vieux partis, et qu'on ne voudra pas plus longtemps restreindre le cercle de nos affaires. Ce sera encore une liberté de conquise !

« Je suis, etc.

» PHILOCTÈTE GAUPIN, croque-mort. »

Etranger.

ESPAGNE. — Une crise ministérielle vient d'éclater en Espagne. C'est chose si commune qu'on ne s'en étonne plus. Cette fois, ce n'est pas un vote des Cortès qui l'a produite, puisqu'il n'y a plus de Cortès ; mais un différend a éclaté entre le fameux amiral Topete et son collègue de la guerre, au sujet de promotions accordées par ce dernier à quelques officiers-généraux. L'amiral exige la démission de son adversaire, et celui-ci ne paraît pas disposé à la donner.

Le conseil délibère jour et nuit sans rien résoudre.

A ce propos, une dépêche dément comme absurde le bruit d'un prétendu projet d'abdication du roi.

On comprendrait cependant sans peine que ce jeune prince supportât avec dégoût le spectacle de ces rivalités de parti, de ces manœuvres personnelles, de ces ambitions si âpres et de ces rancunes si tenaces. Ce n'est pas une tâche séduisante que celle que le roi Amédée a acceptée de remplir dignement les fonctions d'un roi constitutionnel dans un pays où la Constitution est si nouvelle, le Parlement si divisé, où les ministères sont si fragiles.

BERLIN. — M. de Bismark a présenté au conseil fédéral un projet de loi relatif à la langue officielle qui doit être réglementairement employée en Alsace-Lorraine.

On doit s'attendre à ce que les conquérants fassent les plus grands efforts pour contraindre les malheureuses populations annexées à abandonner l'usage du français.

Il est peu probable qu'ils y réussissent, et, comme le patriotisme n'est pas moins vif chez ceux de nos frères séparés, qui connaissent mal notre langue, que chez ceux qui l'emploient de préférence, nous pouvons

espérer que, quand même l'idiome teutonique ferait des progrès en Alsace et en Lorraine, les sentiments resteraient les mêmes.

Nous avons possédé l'Alsace pendant deux cent vingt ans, et nous n'y avons pas répandu partout notre langage, mais nous y avons conquis tous les cœurs; cela vaut mieux que de vouloir forcer un peuple à désapprendre la langue de ses pères.

GENÈVE. — Le vote du Grand-Conseil sur les congrégations religieuses a été blâmé par la Suisse entière. On s'étonne qu'une république naguère fameuse par le libéralisme de ses institutions, s'abaisse jusqu'à persécuter avec une si mesquine tyrannie la religion de la minorité des citoyens. Ce n'est plus l'intolérance protestante qui frappe les catholiques comme au temps de Calvin, c'est l'intolérance anti-religieuse qui, sans oser atteindre directement la liberté de conscience, essaie d'en entraver les manifestations.

A Genève même, les protestants honnêtes ont témoigné leur indignation; ils savent en effet que la guerre est déclarée au christianisme tout entier, et ils ont renoncé depuis longtemps à combattre leurs adversaires par d'autres armes que celles de la liberté. Ainsi le *Bien public* de Genève disait dernièrement :

« Les mesures présentées par le conseil d'État avec les amendements de la commission sont une atteinte flagrante à la liberté individuelle, à la liberté d'association et à l'inviolabilité du domicile. »

Ce que l'on conteste aux corporations religieuses, ce n'est pas seulement le droit de former un établissement légal, de posséder, d'accepter des donations et des legs, c'est le droit d'exister.

« Toute réunion, dit le projet de loi adopté par le Grand-Conseil, toute réunion de personnes liées par des vœux et vivant en commun dans un but religieux sous une règle uniforme, constitue une corporation qui ne pourra pas rester dans le pays sans autorisation. »

Ainsi, le gouvernement genevois devra rechercher les personnes qui vivent en commun, s'informer si elles ont fait des vœux, descendre dans le détail de leur vie pour savoir si cette vie est gouvernée par une règle uniforme, sonder leur conscience pour découvrir si cette règle s'inspire d'un sentiment religieux. Qu'y a-t-il donc là qui ne soit du domaine de la vie privée? Est-ce l'habitation en commun? En quoi met-elle l'État en péril? Sont-ce les vœux? Qui donc a le droit de les connaître? Est-ce le but religieux de l'association? Que devient la liberté de conscience?

Tandis que la majorité du Grand-Conseil témoigne une si étrange défiance à l'égard du catholicisme, l'Internationale fait de la cité de Calvin sa capitale et sa place d'armes. Les socialistes s'y organisent à la face du ciel; M^{me} Paule Mink y forme une congrégation de libres-penseuses dont l'objet est de travailler à la propagation des doctrines de la Commune. Le libéralisme genevois tolère ces manifestations contre l'ordre public européen; mais il réserve toutes ses foudres pour les associations catholiques.

Est-il donc vrai qu'en cherchant à combattre l'intolérance religieuse, la philosophie moderne n'ait eu pour objet que de hâter l'avènement de l'intolérance anti-religieuse?

NOUVELLES DE ROME.

Il était difficile de ne pas être profondément ému, en voyant l'affluence et la piété

des fidèles dans les églises de Rome, le jour du mercredi des cendres.

Le carême semblait rendre à ce peuple une manière de liberté. On croyait qu'allait cesser le scandale de la folie la plus honteuse dont Rome ait été souillée peut-être depuis les temps païens. C'était pourtant une illusion. J'apprends que ce matin, à six heures, une bande d'hommes masqués ont profané une église dédiée à la Vierge, dans la rue où l'autre jour la voiture de Rosine et de Victor-Emmanuel écrasa une pauvre femme. Dans le Transtévère, d'autres excès ont eu lieu, et comme des gardes de police sommaient les *buzzurri* d'enlever leurs masques et d'aller se dépouiller de leurs habits carnavalesques, quelques-uns *sacerdotes*, ces *buzzurri* ont répondu que la municipalité leur avait permis de prolonger leurs plaisirs pendant quatre jours.

Hier, Humbert et la princesse Marguerite étaient attendus pour danser chez le marquis Gavotti, un Romain italianisé, dont la femme est dame d'honneur de la princesse. Mais tout-à-coup, M. Gavotti dit aux musiciens que sa fête n'aurait plus lieu, les invités princiers ne pouvant venir, parce qu'un grand malheur mettait la cour en deuil. Le télégraphe ayant déjà annoncé un coup d'apoplexie de Guillaume, on a cru que c'en était fait du roi de Prusse. Mais il s'agissait de moins que cela. Au retour des folies des Moccoletti, le général Cugia, ancien ministre, premier aide-de-camp de Humbert, était tombé raide mort dans l'escalier du Quirinal.

C'est ainsi qu'a fini le carnaval de la cour.

LETTRE D'UN PAYSAN.

Monsieur le journaliste,

Il y a eu du bruit, ces jours derniers, à Saint-Martin-le-Chantre. La maison des Sœurs-Bleues a reçu un charivari. Sept ou huit grandes vitres ont été cassées par de petites pierres lancées par les élèves de notre classe d'adultes; quelques cloches à melons ont été aussi brisées dans le jardin.

M. le maire a été obligé de ceindre son écharpe et le garde-champêtre son sabre des dimanches.

Comme le chef-lieu de canton où se trouve la gendarmerie est éloigné de notre commune, un exprès a été envoyé pour quérir les pompiers de Forgeville. Heureusement on n'a pas eu besoin de leurs pompes et de leurs œuvres, l'émeute s'étant dispersée lorsqu'ils étaient à mi-chemin.

Je vais vous raconter, monsieur le journaliste, les choses par le menu.

Il faut vous dire que nous avons été longtemps sans école de filles à Saint-Martin-le-Chantre. Feu M. Legrand, notre curé (devant Dieu soit son âme), fut le premier qui s'occupa de cette affaire.

Il voulait avoir des religieuses pour soigner les malades et élever la jeunesse.

Les petits bourgeois de la commune et les paysans se moquaient du curé et des nonnes.

Une chose drôle, c'est que la maison des Sœurs-Bleues a été fondée et dotée par des prêtres qui n'ont pas de filles à élever et des nobles qui envoient leurs demoiselles aux Oiseaux, au Sacré-Cœur et chez les Ursulines.

Il paraît que c'est comme cela à peu près partout.

Par exemple, quand l'école fut bâtie, meublée et pourvue de tout, ce fut dans tout le village à qui y enverrait les fillettes.

Les religieuses apprenaient à lire, à écrire, à compter, à coudre, à bien cuire le

pain et à repasser le linge proprement. Des choses sur lesquelles notre commune était bien en retard.

Pendant vingt ans la maison des Sœurs-Bleues fut regardée comme un trésor. Mais voilà que le vent saute et que les religieuses ne sont plus bonnes à rien, rapport à l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

Malgré ça on les supportait. Ce qui a amené le charivari, ça été le testament de M^{me} Dubois, autrement dite, sœur Sainte-Radegonde.

M^{me} Dubois avait voulu se faire religieuse bleue à l'âge de vingt ans. Son père et sa mère étant morts coup sur coup, elle ajourna son projet et se donna corps et biens à l'éducation de sa jeune sœur et de son petit frère.

Quand les deux Dubois furent éduqués, pourvus d'un état et mariés, grâce aux trois quarts de la fortune de leur sœur aînée, celle-ci, qui avait attrappé quarante ans, entra aux Sœurs-Bleues. Elle y est morte au bout de cinq ans, laissant à la communauté quinze mille francs par testament.

C'est cela qui a causé le charivari et cassé les vitres. On a prétendu que les Sœurs-Bleues allaient acheter toute la commune et les biens de main-morte, envahir la France.

Faut pourtant être juste. Qui empêchait M^{me} Dubois d'entrer au couvent à vingt ans ou de se marier, en gardant sa dot de soixante mille francs et en laissant son frère et sa sœur du second lit (car ils étaient d'un second lit et pauvres) se débrouiller comme ils pourraient?

Parce qu'une fille a donné quarante-cinq bons mille francs à des personnes qui n'y avaient pas droit, ce n'est pas une raison pour qu'elle ne puisse pas léguer cinq pauvres mille écus — le reste de son patrimoine — à une communauté qui l'a accueillie lorsqu'elle était déjà sur l'âge et atteinte de la maladie dont elle est morte.

Le monde est bien drôle depuis quelque temps, monsieur le journaliste!

Si un paysan, un ouvrier ou un petit bourgeois donne vingt sous à un pauvre ou à une bonne œuvre, on en parle et on est reconnaissant. Si un noble, un prêtre, une religieuse donne cinquante francs, ça ne compte pas, et on dit qu'ils ne font que leur devoir.

Il faut croire que ces gens de religion comptent sur le bon Dieu et sur une place au Paradis, autrement ils se tiendraient chacun chez soi et laisseraient le pauvre monde aux bons soins et à la générosité des républicains, des clubistes et des communsards.

Alors la pitance du pauvre serait maigre. Je ne sais pas comment ils s'arrangent, mais c'est au vu et au su de chacun que les démocrates mettent rarement la main au gousset.

Il est vrai que depuis plusieurs années le vin est cher, qu'on a augmenté les alcools et imposé les billards.

Combien croyez-vous qu'il y a eu dans notre commune de républicains qui ont souscrit pour la libération du territoire? Neuf, lesquels ont versé entre eux 7 fr. 50.

Quelques semaines auparavant on avait fait circuler une pétition demandant la dissolution de l'Assemblée nationale, et ladite pétition avait été signée par 445 républicains.

Il se peut que les choses se passent mieux ailleurs, je le souhaite; autrement ça ne serait pas flatteur pour la République et ses amis.

Je vous en prie, monsieur le journaliste,

faites comme pour ma première lettre et ne mettez pas mon nom au bas de celle-ci. On croirait dans la commune que je défends les Sœurs-Bleues parce qu'elles me font des grâces, tandis que je leur paye pour ma fille Solangé 200 fr. de pension, sans parler du blanchissage qui est à ma charge.

(France Nouvelle.)

Faits et propos du jour.

CONFÉRENCES DU CARÈME. — Le R. P. Monsabré a commencé dimanche ses conférences du carême à Notre-Dame.

Ces conférences auront pour objet l'affirmation des principes du catholicisme, qui sont le fondement de la famille et de la société, que les négations subversives de la Commune et de l'Internationale tendent à bouleverser.

M^{lle} Jeanne Lacordaire, nièce du célèbre dominicain et fille de M. Lacordaire, professeur à l'Université de Liège, a pris hier l'habit de dame du Sacré-Cœur au couvent de Conflans, près de Paris.

LE MANIFESTE DE NAPOLEON III. — Ce manifeste, annoncé il y a quelque temps par la presse anglaise, paraîtrait d'ici peu de jours sous la forme d'une lettre adressée à M. Rouher.

Le parti bonapartiste attache une telle importance à ce document, que Louis-Napoléon Bonaparte n'a voulu en confier l'original qu'à son ancien ministre, M. de Forcade la Roquette. Ce personnage, appelé la semaine dernière à Chislehurst, a dû arriver de Londres hier au soir, porteur des instructions, non-seulement écrites, mais encore verbales, de son chef.

Aux funérailles de M. Conti, une manifestation inquiétante a été dirigée contre M. Rouher, qui suivait le convoi. Les cris : *Abas Rouher, à bas l'Empereur! Vive la République!* se sont fait entendre. Les gardes de Paris ont protégé M. Rouher, qui s'est empressé, du reste, de monter dans un fiacre pour se soustraire à cette manifestation hostile. Plusieurs individus ont été arrêtés.

Il paraît que la majeure partie de la Chambre, après trois ou quatre jours de réflexions, regrette, non d'avoir stigmatisé Napoléon III, mais d'avoir oublié d'associer les gambettistes à ce verdict de culpabilité.

Dans la réunion hebdomadaire de l'hôtel des Réservoirs, il a été proposé hier de soumettre à l'Assemblée, lorsque viendra la troisième délibération, un amendement ainsi conçu :

« Frais de la guerre à la Prusse, déclarée par Napoléon III et continuée par les hommes du 4 septembre, sans l'assentiment de la nation. »

A cette même réunion, un député disait irrespectueusement de M. Thiers :

« — Le bonhomme est inquiet; mais, pour notre malheur, ses inquiétudes, loin de le ramener vers la droite, semblent le pousser encore du côté de la gauche. De tricolore qu'il était, il passe non pas au blanc, — il ne peut supporter cette couleur, — mais à une couleur incertaine qui tire sur le rouge. »

Une assez plaisante fantaisie de la *Gazette de Paris* :

Joseph Prudhomme vous dégoûterait même du patriotisme.

Il a défendu à sa femme de faire des crêpes, le jour du mardi-gras et s'est écrié avec indignation :

— Il ne doit y avoir de crêpe qu'à nos chapeaux !

Deux promeneurs s'aventurent l'autre jour dans les méandres de Belleville-Ménilmontant.

— Oh ! dit l'un, ça ne sent pas très-bon ici.

— Dame ! mon cher, ça n'est pas étonnant : c'est le quartier de la République avancée.

M. Bonvalet prépare en ce moment un rapport adressé au conseil municipal pour demander l'établissement de bains chauds gratuits.

— Messieurs, conclut-il, il faut que le pauvre peuple se lave ; ce privilège a été trop longtemps réservé à la classe riche...

Or, dans un précédent rapport de M. Bonvalet, on lit cette phrase :

— Le prolétariat, auquel je me fais gloire d'appartenir, etc., etc.

Conclusion : M. Bonyalet ne prend pas de bains.

Il paraît que Gambetta vient de recevoir de son ex-ami Pipe-en-Bois, en ce moment à Bruxelles, une petite lettre qui n'est pas précisément des plus tendres.

Pipe-en-Bois reproche amèrement à l'ex-dictateur la façon dont il l'a « lâché » lors de son procès, et lui promet qu'il aura de ses nouvelles.

M. Gambetta n'est pas rassuré, et ne sort plus sans être accompagné de son fidèle Spuller.

Nous avons sous les yeux une caricature faite par un des réfugiés français de Londres.

Elle représente un mouton qui ressemble comme deux gouttes d'eau au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Le mouton bêle avec désespoir au bord d'un quai ; à quelque distance, on aperçoit un ponton, dont les prisonniers font au mouton des gestes de menace.

Au-dessous, cette légende :

— Tu n'es pas Simon, mais Judas !

Cette caricature, qui a été tirée à un grand nombre d'exemplaires, se vend beaucoup de l'autre côté du détroit.

Chronique Locale.

M^{re} l'évêque d'Angers, arrivé à Saumur dimanche soir, a bien voulu présider, à 8 heures, la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Dans une allocution tout à la fois éloquent, spirituelle et familière, il a montré quelle heureuse influence des laïques zélés et chrétiens peuvent exercer sur la société moderne.

STATION QUADRAGÉSIMALA. — Le R. P. Pie-Marie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, a commencé avant-hier dimanche le cours de la station quadragésimale qu'il vient donner à Saint-Pierre de Saumur.

Ses instructions ont lieu le dimanche, à l'issue des vêpres (3 h. 1/4), et les mardis et jeudis de chaque semaine, à 7 h. du soir.

Nous avons entendu sa parole lucide, élégante et sympathique, et nous nous croyons autorisés à promettre à ceux de nos concitoyens, que l'amour de la vérité conduira à ces instructions, des lumières pour l'esprit et des impressions douces et salutaires pour le cœur.

A cette heure d'angoisse, où chacun de nous interroge anxieusement l'avenir et cherche le remède aux maux qui accablent notre chère patrie, quand il est de la plus haute évidence qu'ils ont été causés par l'abaissement des caractères, fruit du goût exclusif des choses matérielles propagé par l'irréligion, n'est-il pas bien naturel que les hommes de bon sens et de bonne foi répondent à l'appel de l'ouvrier évangélique qui,

tout d'abord, nous salue d'un vœu de paix (*Pax Domini huic!*) et nous réserve dans ses instructions la révélation des moyens propres à réaliser notre régénération sociale.

C'est au réveil de la foi, n'en doutons pas, que nous la devons ; il n'y a rien autre chose au monde qui la puisse procurer. Allons donc nous grouper autour de la chaire, à Saint-Pierre. *Fides ex auditu.*

C. B.

Nous remercions de grand cœur nos confrères des départements voisins, l'*Espérance* de Nantes, le *Courrier des Deux-Sèvres*, le *Vrai Patriote* d'Angers et le *Journal du Mans*, qui nous souhaitent la bienvenue en termes beaucoup trop flatteurs pour que nous puissions reproduire ici leurs articles : cela nous venge des outrages du *Courrier de Saumur*.

Je parle des outrages passés, car, à l'heure qu'il est, le *Courrier* ne souffle plus mot.

Bouche close, et plume complètement enrayée !

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Une bonne âme nous donne le mot de l'énigme. Il paraît que le *Courrier* est converti, — mais là, ce qu'on appelle converti.

En vain nous avons soulevé quelques doutes ; on nous donne du fait une preuve matérielle, irrécusable.

Dans son numéro de MARDI 20 FÉVRIER 1872, date à inscrire en lettres d'or dans les annales de Saumur, le *Courrier* cite et commente tout au long la *Prophétie du moine Hermann*, qui annonce l'extinction complète du royaume de Prusse. Il croit (vous entendez, il croit !) à l'accomplissement définitif de cette prophétie et compte sur le châtement prochain du Hohenzollern.

Donc le *Courrier* a la Foi, donc il a l'Espérance, donc il a la Charité puisqu'il ne nous insulte plus, donc il est converti des pieds à la tête et de fond en comble.

Les trois vertus théologiques d'un seul coup, c'est admirable !

Il y a plus de joie dans le ciel pour un *Courrier de Saumur* qui se convertit que pour quatre-vingt-dix-neuf *Echos de l'Ouest* qui persévèrent.

E. DE M.

Depuis quelque temps il se commettait, dans les faubourgs de la ville, de nombreux vols de poules et de lapins.

La police, à force de recherches, a pu mettre la main sur une bande de mauvais sujets, auteurs de ces vols.

Quatre d'entre eux sont arrêtés et auront à répondre devant la justice de leurs méfaits.

C'est au brigadier Chaverlange et à l'agent de police Alary, que la ville doit d'être délivrée de cette belle engeance.

Dernières Nouvelles.

Bruxelles, 19 février.

Hier, a eu lieu une réunion intime chez le comte de Chambord. On fait des préparatifs pour une grande réunion qui aura lieu jeudi.

Versailles, 19 février.

Aujourd'hui, à midi, a eu lieu, aux Réservoirs, une réunion du centre gauche, sous la présidence de M. Berthould. La discussion a été longue. Après plusieurs discours du président et de MM. Marcel Barthe, Rivet, Ricard, on a nommé une commission de cinq membres, chargée de s'entendre avec le gouvernement d'abord, puis avec les diverses fractions républicaines de la Chambre, sur les mesures à prendre, vis-à-vis de la situation nouvelle créée par le manifeste de la droite.

LES PRINCES D'ORLÉANS.

LEUR HISTOIRE.

II

Un fait positif, c'est que le duc de Nemours, qui, le 24 février 1848, se trouvait à la tête d'un corps de troupes considérable, massé sur la place du Carrousel, ne songea pas le moins du monde à réclamer le bénéfice de la loi d'exception votée en sa faveur. Il conduisit tout simplement la duchesse, sa belle-sœur, à la Chambre des députés, la laissant agir comme elle le jugerait convenable pour les intérêts de son fils.

Quelques mois plus tard, il partait de Claremont et allait rendre visite au comte de Chambord, afin de lui déclarer qu'il reconnaissait pleinement ses droits au trône de France.

Aujourd'hui, le duc de Nemours a cinquante-sept ans. Sa femme est morte après l'avoir rendu père de deux garçons et de deux filles.

Nous arrivons, en suivant l'ordre de naissance, à François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, qui reçut le jour au château de Neuilly, le 14 août 1848.

Comme ses frères, il suivit les cours du collège Henri IV, sous la surveillance directe d'un précepteur commun, le célèbre M. Trognon, qui faisait alors les délices du *Charivari* et des autres journaux moqueurs de la petite presse.

Le fait est qu'on ne s'appelle pas Trognon, surtout quand on a l'honneur d'éduquer toute une famille de princes, et qu'on peut trouver facilement l'occasion de glisser un mot au ministre de la justice, lequel tient sous sa dépendance un bureau spécial, destiné à modifier ou à changer au besoin les désignations grotesques transmises par l'état-civil. Mais, ou les oreilles de la cour citoyenne n'étaient pas blessées, — comme celles de l'élève Nemours, — quand on prononçait le nom du précepteur, ou M. Trognon voulut continuer de s'appeler Trognon. C'était son droit.

Donc il surveillait partout les princes, au dortoir, en classe, à l'étude et à table.

Brave homme du reste, mais trop minutieux, et qui désespérait les jeunes gens par sa manie d'exécuter jusqu'au scrupule les recommandations économiques du roi. Ainsi, par exemple, les déjeuners et les dîners des princes (ils avaient leur salle à manger particulière) étaient fournis au tarif et à l'entreprise. Chacun des élèves de M. Trognon avait le droit d'inviter un ou deux de ses camarades. Le menu devait donc être dressé pour onze ou douze personnes.

Or, prix fixe et invariable du déjeuner : un franc cinquante centimes par tête, et le dîner ne dépassait pas quarante sous.

C'était bien suffisant, va-t-on me dire. Parbleu !

Néanmoins la générosité royale pouvait franchir cette limite sans trop dégonfler la bourse et sans favoriser l'intempérance des princes et de leurs convives. Enfin, passons ! L'économie est une belle chose.

Joinville n'était aristocrate, ni dans sa tenue, ni dans ses opinions. Très-franc, très-ouvert, tout-à-fait dégagé de morgue, il gagna l'affection de ses maîtres et de ses disciples. Plus d'un ami de collège le retrouva par la suite et ne réclama pas en vain sa protection.

Destiné à la carrière de la marine, le jeune prince étudiait sérieusement et passait des examens publics. On le reçut élève enseigne à l'École navale de Brest, et il continua de se soumettre régulièrement aux examens d'admission pour tous les grades.

Après avoir été visiter, sur la frégate l'*Artemise*, l'Angleterre et ses établissements maritimes, les côtes de France, d'Espagne et d'Italie, Madère et les Açores, il revint à Brest se présenter à un nouvel examen, fut promu au grade de lieutenant de vaisseau, et partit pour aller rejoindre l'escadre du Levant. Il eut ainsi l'occasion de voir Constantinople, la Grèce, la Syrie, Jérusalem et le Saint-Sépulchre. En 1837, il revint à Rome et gagna la côte d'Afrique, avec le désir de rejoindre son frère, le duc de Nemours, et d'assister au siège de Constantine.

Mais, quand il arriva, la ville était prise.

La campagne du Mexique, en 1838, lui fournit l'occasion de s'illustrer. Sa conduite fut admirable devant la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa, dans les flancs de laquelle il ouvrit de larges brèches, et dont il réduisit toutes les batteries au silence.

Joinville commandait la *Créole*. Un matin, il débarqua à l'improviste avec ses matelots, force les portes de la Vera-Cruz, affronta intrépidement la plus terrible des fusillades, culbute les Mexicains, et se précipite lui-même sur leur général, qu'il fait prisonnier. La croix de la Légion d'Honneur et le grade de capitaine de vaisseau furent la récompense de ce beau fait d'armes.

On n'a pas oublié qu'à cette époque, le parti bonapartiste conspirait presque à ciel ouvert. Louis-Philippe eut une idée bizarre et se tint à lui-même le judicieux raisonnement que voici :

« Puisque tous ces niais de l'opposition me jettent perpétuellement au nez l'Empire et ses conquêtes, il faut en finir une bonne fois avec Napoléon. Je vais si bien enterrer ce gaillard-là qu'on n'y pensera plus. *De profundis!* »

Aussitôt Joinville reçoit l'ordre de fréter la *Belle-Poule*, et d'aller chercher à Sainte-Hélène le cercueil du grand Empereur.

Il s'agissait de le ramener à Paris, aux Invalides.

Cette expédition honora beaucoup le prince. Elle acheva de le rendre tout-à-fait populaire. On savait qu'il exérait la perfide Albion, et qu'il avait crânement promis, au départ, de couler bas le premier navire anglais qui oserait mettre obstacle à l'entreprise.

Quant au roi, il s'était parfaitement trompé dans son calcul machiavélique. Par ce fait même du retour des cendres, il y eut recrudescence d'espoir chez les bonapartistes, et peu de temps après, Louis-Napoléon, exalté par les comptes-rendus que tous les journaux avaient donnés de la grande marche funèbre et des honneurs posthumes accordés à son oncle, débarqua à Boulogne et réclamait l'Empire.

Équipée, soit !

Mais équipée dont vous avez été sottement le provocateur. C'était déjà la seconde, la troisième devait réussir.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Les souscripteurs aux CENT QUARANTE VOLUMES de la galerie contemporaine de M. Eugène de Mirecourt ont droit, comme PRIME, à un abonnement d'une année à l'ECHO DE L'OUEST, — et réciproquement tout abonné d'un an à notre journal, comme tout ancien abonné d'un an à l'ECHO SAUMUROIS, peut réclamer pour une somme de QUARANTE FRANCS, au lieu de SOIXANTE-DIX FRANCS, la collection tout entière des 140 volumes expédiés franco. — M. Eugène de Mirecourt a renoncé à ses droits d'auteur pour rendre possibles les conditions de cette prime. (Voir aux annonces.)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Et de M^e BESSON, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

ET

DE DEUX PETITES CHAMBRES

Séparées de la maison,

Situées à Martigné-Briand, Petite-Rue.

L'adjudication aura lieu le dimanche 10 mars 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BESSON, notaire à Martigné-Briand.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du 30 décembre 1871, enregistré;

A la requête de la dame Renée Gaschet, veuve du sieur Gauthier, en son vivant menuisier, demeurant à Martigné-Briand, pour laquelle est constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de Louis Asseray, cordonnier, demeurant à Martigné-Briand, subrogé-tuteur de Louis et Henri Gauthier, enfants mineurs de feu Louis Gauthier, agissant pour eux en sa dite qualité, à raison de l'opposition d'intérêts qui existe entre eux et leur mère, tutrice; ledit sieur Asseray ayant pour avoué constitué M^e Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Une maison, située à Martigné-Briand, Petite-Rue, comprenant une chambre d'habitation, deux cabinets, une autre chambre servant de boutique, hangar, cour, lieux d'aisances, puits commun, joignant au nord la Petite-Rue, au midi Lecomte et Lambert, au levant Guibert et demoiselle Farceau, et au couchant Lecomte. Cette maison est grevée de droits passifs et actifs de passage. Elle est mise à prix à mille francs, ci. 1,000 fr.

2^e LOT.

Deux petites chambres

séparées de la maison ci-

A reporter. 1,000 »

Report. 1,000 fr.
dessus, joignant au nord Lecomte, au midi un passage commun, au levant Lecomte, et au couchant Asseray; usage au puits commun.
Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

Total. 1,200 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e BESSON, notaire à Martigné-Briand.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 20 février 1872.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 21 février 1872, f^o Reçu un franc vingt centimes.
(100) Signé : ROBERT.

Etudes de M^e LABICHE, avoué-licencié à Saumur.

Et de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de conversion de saisie immobilière,

D'UNE MAISON

ET

D'UN MORCEAU DE TERRE

Sis au lieu dit la Villeneuve, commune de Villebernier, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, le dimanche 10 mars 1872, à midi.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en exécution : 1^o d'un jugement rendu, sur la requête des parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 18 novembre 1871, enregistré; 2^o d'un autre jugement rendu par le même tribunal, le 3 février 1872, enregistré;

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. René Robin, jardinier, demeurant au Puits-Girault, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, ayant pour avoué M^e Labiche, exerçant près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n^o 11;

En présence de M. René Boucher, jardinier, et dame Anne Rivain,

sa femme, demeurant ensemble à Saumur, faubourg des Ponts, ayant pour avoué M^e Beaupaire, exerçant près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par le ministère dudit M^e Laumonier, notaire, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION des biens à vendre.

LOT UNIQUE.

1^o Une petite maison, composée d'une chambre basse à cheminée, avec four, grenier au-dessus de cette chambre, petit cellier et toit à porcs à côté; cette maison est construite en pierres, dites parpaings, et couverte d'ardoises; elle joint vers l'ouest les bâtiments et terre du sieur Mary, et d'autres côtés le morceau de terre ci-après désigné;

2^o Un morceau de terre, affié de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, partie en friche et partie plantée de choux et radis, joignant au nord le sieur Mary, à l'ouest la maison sus-désignée, Mary et la rue Juive, au sud un sentier, et à l'est Revault.

La maison et le morceau de terre sont situés au lieu appelé la Villeneuve, près la rue Juive, commune de Villebernier, ils contiennent une superficie d'environ quinze ares dont environ soixante-sept centiares sont couverts par les bâtiments, inscrits au plan cadastral sous le n^o 1619 de la section A.

Mise à prix.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par M^e Laumonier, et déposé en son étude, le morceau de terre sus-désigné sera mis aux enchères sur la mise à prix fixée par le jugement sus-daté, du 3 février 1872, savoir :

Mise à prix. 800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, et aux avoués des parties.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 19 février 1872.

Signé : LABICHE.

Enregistré à Saumur, le 21 février 1872, f^o Reçu un franc vingt centimes, décimes compris. (101) Signé : ROBERT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

A VENDRE.

UN PIANO D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

3,000 DE FOIN

Première qualité.

S'adresser à M^{me} BOISSIER, rue de Bordeaux. (87)

ON DEMANDE, à Colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne), un **JARDINIER MARAÎCHER**, capable de diriger une grande culture de légumes et ayant été militaire.

S'adresser, par correspondance, au Directeur de cet établissement, et produire certificats. (102)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

M. PAUL TAVEAU, GÉOMÈTRE-EXPERT,

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fouchar, commune de Bagnoux, près Saumur. (430)

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIF, épicier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

SAUMUR, P. GODET, imprimeur

LES CONTEMPORAINS

Portraits et silhouettes au XIX^e siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

140 VOLUMES. — PRIX : 70 FRANCS.

Chaque volume, par la poste, 60 centimes.

LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.

PREMIÈRE SÉRIE.

1 Jules Favre.
2 Victor Hugo.
3 Berryer.
4 Le Père Félix.
5 Balzac.
6 Châteaubriand.
7 Odilon Barot.
8 Villemessant.
9 Dumas père.
10 Le Bibliophile Jacob.
11 Auber. — Offenbach.
12 Rosa Bonheur.
13 Emile de Girardin.
14 M^e Dupanloup.
15 Rose Chéri. — Bouffé.
16 Timothée Trimm.
17 Gérard de Nerval. — Eugène Guinot.
18 Gavarni.
19 Théophile Gautier.
20 Crémieux.
21 Garibaldi.
22 Sainte-Beuve.
23 Paul de Kock.
24 Jules Janin.
25 Barbès.
26 Lacordaire.
27 Guizot.
28 Lamartine.
29 Béranger.

30 Lamennais.
31 Charles Monselet.
32 Ponsard.
33 Augustine et Madeleine Brohan.
34 Cavour.
35 L'Impératrice Eugénie.
36 Bismark.
37 Ingres.
38 Alphonse Karr.
39 Mazzini.
40 Canrobert.
41 François Arago.
42 Armand Marrast.
43 Havin.
44 Méry.
45 Victor Cousin.
46 M^{me} Arnould Plessy.
47 Elie Berthet. — Etienne Arago.
48 Arnal. — Adolphe Adam.
49 Cormenin.
50 Mélingue.

DEUXIÈME SÉRIE.

51 Pie IX.
52 Louis Veillot.
53 Mérimée.
54 George Sand.
55 Henri Monnier.
56 Félicien David.
57 Alfred de Musset.
58 Pierre Leroux.

59 Scribe.
60 Ricord.
61 Thiers.
62 Raspail.
63 Rochefort.
64 Edmond About, — Carnot, — Changarnier.
65 Villemain.
66 Beauvallet.
67 Michelet.
68 Dupin.
69 Henri Murger.
70 Gustave Planche.
71 Montalembert.
72 Falloux.
73 Dumas fils.
74 Déjazet.
75 Rachel.
76 Le Père Hyacinthe.
77 Clairville. — Eugène Labiche.
78 Frédéric Lemaître.
79 Ledru-Rollin.
80 Blanqui.
81 Louise Colet.
82 Garnier-Pagès, — Le Père Enfantin, — Cabet.
83 Le baron Taylor.
84 Saint-Marc Girardin.
85 Napoléon III.
86 Le prince Napoléon, — Causidière.
87 Mirès.

88 Emile Deschamps.
89 Arsène Houssaye.
90 Pierre Dupont.
91 Champfleury, — Courbet.
92 Emile Augier, — Théodore Barrière, — Anicet Bourgeois.
93 Paul de Cassagnac.
94 Emile Ollivier.
95 M^e Mermillod.
96 Cavaignac.
97 Proudhon.
98 Antonelli, — M^e Darbois.
99 Salvandy.
100 Alfred de Vigny.

TROISIÈME SÉRIE.

101 Horace Vernet.
102 M^{me} de Girardin.
103 Rothschild.
104 Roger de Beauvoir. — Alphonse Brot. — Th. de Banville. — Barthélemy.
105 Félix Pyat. — Louis Blanc.
106 Rossini.
107 Le Père de Ravignan.
108 Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers.
109 Viennet. — M. de Barante.
110 M^{me} Georges.
111 Lola Montès.
112 Eugène Delacroix.

113 Anaïs Ségalas.
114 Emmanuel Gonzalès. — Gondrecourt.
115 Julia Grisi. — Clémence Robert.
116 Berlioz.
117 Mac-Mahon.
118 Guillaume I^{er}.
119 Paul Delarocche. — Decamps.
120 Henri Heine.
121 Eugène Sue.
122 Gérard le tueur de Lions.
123 Octave Feuillet. — Léon Gozlan.
124 Nogent S^t-Laurens.
125 Considérant. — Flocon.
126 Philartète Chasles.
127 Samson. — Got (de la Comédie Française.)
128 Grassot.
129 Louis Jourdan. — Bocage.
130 Octave Féré. — Lachambeaudie.
131 Meyerbeer. — Halévy.
132 Taxile Delord. — Fiorentino. — Hipp. Castille.
133 Paul Féval. — Villiamé.
134 Francis Wey.
135 Le docteur Véron.
136 Le comte de Chambord.
137 Gambetta. — Trochu.
138 Renan. — L'abbé Châtel.
139 Lamoricière.
140 Les princes d'Orléans.